



OBJECTIFS

- Savoir s'équiper et se déplacer avec l'ARI
- Connaître les règles de sécurité
- Connaître les procédures à tenir en cas d'accident
- Savoir calculer son autonomie (consommation).

PUBLIC

Tous salariés reconnus apte par la médecine du travail au port et à l'utilisation de l'ARI

PÉDAGOGIE

- Présentation orale : appuyée d'un document PowerPoint
- Démonstration : Le formateur explique les exercices, puis les stagiaires réalisent les exercices
- Mises en situation : Des simulations sont proposées pour mettre en pratique les apports théoriques. Parcours pratique et évacuation d'une victime.

MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation.

PROGRAMME

Code du travail Article R232-12-21

« Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité ... »

« La consigne doit prévoir des essais et des visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires » (tous les 6 mois)

THÉORIE

- Les atmosphères non respirables
- Le matériel
- L'opération : les règles de base
- L'opération : la procédure opérationnelle

PRATIQUE

- Composition de l'A.R.I
- R.A.P.A.C.E
- Test respiratoire (flexion, port de charge, etc.)
- Entraînement au port de l'A.R.I

ÉVALUATION

- QCM de fin de stage
- Evaluation pratique

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.